



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Séance du 29 mars 2016

Sous la Présidence de Alphonse DECKER, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Adjointes : Frédérique GLASSMANN, Sandrine LOMBARD, Gilles JACQUET,
Conseillers municipaux : Tobias SCHNEIDER, Marc ADOLFF, Esther MULL, Nathalie HALLER,

ABSENTS – excusés :

Emmanuel LANOE, Daniel BURRUS, Katja BASTIAN, Cédric CEBECI

Procuration : 02

Secrétaire de séance : Frédérique GLASSMANN

Date de dépôt de la convocation : 21 mars 2016

OUVERTURE DE LA SEANCE ORDRE DU JOUR :

1 AFFAIRES GENERALES :

1.1. **Personnel communal** :

Mme Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, chargée des ressources humaines propose d'instaurer le principe de recrutement en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) pour les services de la collectivité.

Les attributions consisteront à l'accueil de la mairie et à effectuer les travaux relatif à l'état civil, le recensement, gestion des listes électorale, des salles communales, de l'urbanisme, courrier et travaux de secrétariat.

La durée hebdomadaire de service est fixée à : 28_/35e.

La rémunération se fera sur la base du smic horaire :

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Le coefficient horaire pourra être modulé en fonction des besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 10

CONTRE :

ABSTENTION :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

2.2 Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle

« Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la ville de Neuwiller les Saverne, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1^{er} janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.»

Motion adopté à l'unanimité

1.3 Délégation de signature

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il souhaite procéder à une délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement, au profit du troisième Adjoint :

- 3^{ème} Adjoint : JACQUET Gilles

L'arrêté sera pris en ce sens.

2 AFFAIRES FINANCIERE :

2.1 **Rachat terrain Famille RAMSPACHER et de la famille RUCH**

Nous donnons suite à la proposition de d'acquérir certaines parcelles de la famille RAMSPACHER

| Parcelle | Nom | Type | Taille |
|--------------|-------------|--------|--------|
| S7995 | SEELBERG | | 8A10 |
| SB 259 | ESELSTOSS | Bois | 7A30 |
| SB 1166 | SCHEUERBERG | Bois | 11A 90 |
| SB 1181 | SCHEUERBERG | | 13A30 |
| SB 1599/1185 | SCHEUERBERG | | 5A80 |
| SA 1369/0958 | SEELBERG | Terres | 8A00 |
| SA 974 | SEELBERG | Terres | 10A00 |



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

2.2 Mise à jour des tarifs 2016 (compléments)

Mme Frédérique GLASSMANN, Adjointe au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs ci-dessous, tarifs charges et détérioration :

Pour la salle bosco

Tarif de remboursement de la vaisselle cassée ou disparue

En cas de dégradations, les réparations ou le remplacement du matériel dégradé seront facturés au locataire.

Toute casse ou perte de la vaisselle sera facturée suivant le barème ci-dessous :

| | |
|--|---------------|
| verres, tasses, soucoupes, coupelles | 1,50 € pièce |
| assiettes, saladiers en verre ou en terre, planche à découper | 4,00 € pièce |
| corbeille à pain | 2,00 € pièce |
| accessoires divers, hors couteaux (tiroir du bas) | 3,00 € pièce |
| couteaux | prix coutants |
| ustensiles divers en inox (plats, légumes, casseroles, marmites, thermos ...) | prix coutants |

Tarification pour la journée supplémentaire :

- Bosco rez de chaussé : 50 euros par jour supplémentaire
- Bosco sous-sol : 30 euros par jour supplémentaire

Pour la salle omnisports, on propose de rajouter 10€ / vestiaire loué (douche) et de rajouter 5 € pour tout prêt de matériel sportif spécifique simple (filets, balles, plots...) et 5 € pour les tapis de gym. (hors école)

En cas de dégradations, les réparations ou le remplacement du matériel dégradé seront facturés au locataire.

Ne concerne pas les associations ou partenaires en location annuelle.

Concerne les associations ou partenaires en location saisonnière ou / et ponctuelle.

Concerne les particuliers.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

2.3 Subvention DETR

Madame Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal, le projet d'Accessibilité du groupe scolaire et de sécurisation aux abords de ce dernier.

Ces travaux consistent notamment :

- en la mise en accessibilité de l'école au titre de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- en l'aménagement de la cour d'école et aire de jeux dans l'enceinte de la cour d'école,
- en la création d'emplacements parking placés à côté de l'école : il n'existe en effet, aucun stationnement réglementé devant l'école. Il est de plus en plus difficile de circuler aux abords de l'école lorsque les bus et les véhicules des parents stationnent des 2 côtés de la chaussée,
- en la mise en valeur du patrimoine bâti (mur d'enceinte) et travaux d'aménagement paysager
- en la création d'aménagement de sécurité sur la voirie (zone 30..)....

Le coût de ce projet est estimé à 227360 euros HT, voir plan prévisionnel ci-dessous :

| | Dépenses HT | Recettes |
|--|----------------|-------------------|
| Création d'un parking avec arrêt de bus | 227 360.00 | |
| Mise en place d'éclairage pour sécuriser les abords de l'école, aménagement de sécurité | | |
| Mise en place de ralentisseurs | | |
| Aménagement paysager | | |
| mise en accessibilité groupe scolaire (accès, cour d'école) réaménagement cour d'école et aire de jeux | | |
| 13. Subventions Etat (D.E.T.R. : investissement public local 80 % | | 181 888.00 |
| commune (maitre d'ouvrage) 20 % | | 45 472.00 |
| TOTAL du programme : | | 227 360.00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ce projet de sécurisation aux abords des écoles
- Autorise le Maire à présenter une demande de subvention pour la DETR et auprès de tous les autres financeurs
- Autorise le Maire à lancer la consultation et à signer la lettre de commande-offre la mieux disante.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Madame Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal, le dossier portant sur les travaux d'Optimisation éclairage public.

PLAN DE FINANCEMENT

| | Dépenses € H.T. | Recettes € |
|---|-----------------|------------|
| Diagnostic des installations d'éclairage public et audit de conformité | | |
| Audit mécanique et électrique | | |
| Mesures d'éclairage des rues | | |
| Audit énergétique | | |
| 1ère tranche de travaux et d'équipements de réduction énergétique | | |
| Fourniture et pose d'horloges astronomiques/crépusculaires dans les armoires de commande d'éclairage public en remplacement de dispositifs existants (relais AIT et lumandar) ; Relamping (passage LED) ; Test abaissement de tension ; tests extinction lumineuse partielle et/ou totale | 10 000 | |
| TOTAL des travaux : | 10 000 | |
| Subventions | | |
| D.E.T.R. et Dotation Investissement public local 80 % | | 8000 |
| Auto financement 20 % | | 2000 |
| | | |
| TOTAL du programme : | 10 000 | 10 000 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ce projet
- Autorise le Maire à présenter une demande de subvention pour la DETR, pour la Dotation d'Investissement public local et auprès de tous les autres financeurs
- Autorise le Maire à lancer la consultation et à signer la lettre de commande-offre la mieux disante.

Madame Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal, le dossier portant étude Renouveau urbain de Neuwiller les Saverne. Cette étude vise à mettre en œuvre un urbanisme de qualité et de formes d'habitat innovantes et diversifiées en cherchant à créer du lien tout en respectant la qualité architecturale du bâti traditionnel (zone MH), en intégrant les énergies renouvelables et en ayant recours aux ressources locales (matériaux et savoirs faire -filères locales valorisant les entreprises du territoire orientées vers la rénovation). Cette étude visera à revitaliser le centre bourg (identité, maintien des activités commerciales et culturelles), à maintenir et transmettre le patrimoine bâti de qualité, à limiter l'étalement urbain, à utiliser les "dents creuses", les zones vacantes ou sous occupées, à préserver les zones écologiques intéressantes (paysages identitaires, vergers, prairies), à aménager les espaces publics, à rationaliser les déplacements.

Budget prévisionnel 50 000 €



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

PLAN DE FINANCEMENT

| | Dépenses € H.T. | Recettes € |
|--|-----------------|---------------|
| Etude Renouvellement urbain mêlant approches urbanistiques (avec résidences d'architectes) et approche artistique. Projet participatif, étude de projets de réhabilitations publics et privés | 50 000 | |
| TOTAL des travaux : | 50 000 | |
| Subventions | | |
| D.E.T.R. et Dotation Investissement public local 80 % | | 40 000 |
| Auto financement 20 % | | 10 000 |
| | | |
| TOTAL du programme : | 50 000 | 50 000 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ce projet
- Autorise le Maire à présenter une demande de subvention pour la DETR, pour la Dotation d'Investissement public local et auprès de tous les autres financeurs
- Autorise le Maire à lancer la consultation et à signer la lettre de commande-offre la mieux disante.

Madame Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal, le dossier portant conseil d'orientation énergétique de la Commune de Neuwiller les Saverne.

L'étude vise un objectif de Transition énergétique tant dans le domaine de la Sobriété énergétique en optimisant le rendement énergétique des bâtiments communaux que dans le domaine du Développement des Energies renouvelables. L'étude s'attachera à définir les travaux prioritaires à mettre en œuvre au regard du coût des investissements, des temps de retours, et des économies de fonctionnement générées.

L'étude sera suivie d'une 1ère phase de mise en œuvre sur un ou plusieurs bâtiments communaux au regard des critères cités précédemment (isolation, changements de modes de chauffage...) pour l'exercice 2016.

Budget prévisionnel 150 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

| | Dépenses € H.T. | Recettes € |
|---|-----------------|----------------|
| Réactualisation Etude Conseil d'orientation énergétique de la commune 1ère phase de travaux suite à Etude Conseil d'orientation énergétique | 150 000 | |
| TOTAL des travaux : | 150 000 | |
| Subventions | | |
| D.E.T.R. et Dotation Investissement public local 80 % | | 120 000 |
| Auto financement 20 % | | 30 000 |
| | | |
| TOTAL du programme : | 150 000 | 150 000 |



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ce projet
- Autorise le Maire à présenter une demande de subvention pour la DETR, pour la Dotation d'Investissement public local et auprès de tous les autres financeurs
- Autorise le Maire à lancer la consultation et à signer la lettre de commande-offre la mieux disante

Madame Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal, le dossier portant Désamiantage et démolition d'un bâtiment

Budget prévisionnel de 63 000 euros (HT)

PLAN DE FINANCEMENT

| | Dépenses € H.T. | Recettes € |
|---|-----------------|------------|
| Désamiantage, démolition et évacuation des déchets | 63 000 | |
| TOTAL des travaux : | | |
| Subventions | | |
| D.E.T.R. et Dotation Investissement public local 80 % | | 50 400 |
| Auto financement 20 % | | 12 600 |
| TOTAL du programme : | 63 000 | 63 000 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ce projet
- Autorise le Maire à présenter une demande de subvention pour la DETR, pour la Dotation d'Investissement public local et auprès de tous les autres financeurs
- Autorise le Maire à lancer la consultation et à signer la lettre de commande-offre la mieux disante.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Madame Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal, le dossier portant Aménagement de la Traverse de la Commune de Neuwiller les Saverne.

PLAN DE FINANCEMENT

| | Dépenses € H.T. | Recettes € |
|--|-----------------|----------------|
| Mise en sécurité carrefour Continuité piétonnes PMR et arrêt de bus PMR | 315 114 | |
| TOTAL des travaux : | 315 114 | |
| Subventions | | |
| D.E.T.R. et Dotation Investissement public local 80 % | | 252 092 |
| Auto financement 20 % | | 63 022 |
| | | |
| TOTAL du programme : | 315 114 | 315 114 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ce projet
- Autorise le Maire à présenter une demande de subvention pour la DETR, pour la Dotation d'Investissement public local et auprès de tous les autres financeurs
- Autorise le Maire à lancer la consultation et à signer la lettre de commande-offre la mieux disante.

DIVERS

- DIA SCHITTER René et ETTER Elisabeth terrain WINGERT parcelle 47 / M. Mme PFISTER

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Vu pour être affiché le mercredi 30 mars 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Neuwiller-les-Saverne, le 30 mars 2016
Le Maire

Alphonse DECKER

